

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 51 (1959)  
**Heft:** 12

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de la santé, la juste rémunération des prestations de travail, la durée du travail et des repos, tout comme il convient de veiller – et c'est bien le plus important – au respect de la personnalité et de la dignité humaines de l'homme au travail.

Je me suis permis de dire combien il était nécessaire et utile que vos discussions restent objectives et, à ce propos, j'ai mis en relief les objectifs qui sont communs à tous les Etats membres. Ces deux points ont à mes yeux une grande importance, car nous sommes certes convaincus que l'OIT ne pourra déployer une activité fertile au service de tous les Etats que si elle se conforme à ces principes.

Du fond du cœur, j'espère que votre organisation se développera encore plus largement dans cet esprit et c'est pourquoi, au nom du Conseil fédéral et de tout le peuple suisse, je viens vous dire que tous nos vœux les meilleurs vous accompagnent dans cette voie.

## Bibliographie

*Le contrôle des loyers et son abolition future.* — Expertise établie par M. Hugo Sieber, Dr en sc. pol. et lic. en droit, professeur ordinaire d'économie politique à l'Université de Berne. 67<sup>e</sup> supplément de *La Vie économique*, publié par le Département fédéral de l'économie publique (édition: *Feuille officielle suisse du commerce*). Berne 1959. 30 pages. Prix 3 fr. 60. — Cette publication mérite d'être lue non seulement par les partisans d'une démobilisation générale du contrôle des loyers, mais aussi par les adversaires. — «Un homme averti en vaut deux», dit avec raison un vieux dicton populaire. *M.*



